

Paris, le 5 avril 2013

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 AVRIL 2013

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
(Article 221-1-j du Règlement général de l'AMF)**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui se tiendra le mercredi 24 avril 2013 à 10h au siège social, 75 avenue de la Grande Armée, Paris 16^{ème}.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* (BALO) du 18 mars 2013 et l'avis de convocation au BALO et aux Petites Affiches du 5 avril 2013.

Les documents prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce sont inclus dans la brochure de 'Avis Convocation' de l'Assemblée et dans le document de référence 2012, disponibles sur le site Internet de la société <http://www.psa-peugeot-citroen.com>, respectivement dans les rubriques Actionnaires/Assemblée Générale et Analystes et Investisseurs/Information réglementée.

Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, soit jusqu'au 20 avril 2013, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.